



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 22292

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la forte croissance de la délinquance dans le département de la Réunion ces dernières années. En effet, la délinquance à la Réunion est passée de 16,219 faits constatés en 1984 à 25,839 en 1997, soit une hausse de 59,3 % en treize ans. Cette augmentation est due à l'essor de certaines formes de délinquance parmi lesquelles figurent principalement les crimes de sang et les viols pour lesquels la Réunion se plaçait respectivement au 7e rang et 3e rang des départements français en 1996. Le développement de ces deux formes de délinquance s'explique essentiellement par l'alcool, la pauvreté et la précarité. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin d'enrayer le développement des crimes de sang et des viols dans le département de la Réunion.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, tient à assurer à l'honorable parlementaire qu'elle partage ses préoccupations en matière de lutte contre la délinquance dans le département de la Réunion. L'examen des statistiques relatives aux faits constatés par les services de police et de gendarmerie à la Réunion doit être effectué en comparaison avec les données démographiques et économiques qui font apparaître une augmentation de près de 10 % de la population entre 1990 et 1998. En ce qui concerne les infractions de nature criminelle (92 affaires jugées en 1997 par la cour d'assises ayant entraîné la condamnation de 124 personnes) il convient de souligner la part importante prise par les faits de viols à caractère incestueux, qui représentent près des deux tiers des condamnations. Cet afflux de procédures criminelles résulte notamment des efforts récents entrepris pour améliorer les conditions de signalement de ce type d'affaire. Ainsi, l'autorité judiciaire a développé dès 1993 les possibilités d'audition filmée en vidéo des jeunes victimes d'agressions sexuelles et a favorisé l'intervention d'un psychologue à ce stade de l'enquête. Par ailleurs, il convient de souligner que l'action de l'ensemble des services de l'Etat concourt à la prévention et à la répression de la délinquance dans le département de la Réunion. Pour sa part, l'autorité judiciaire a développé des moyens permettant d'apporter une réponse judiciaire rapide et de proximité dans le cadre notamment des 21 antennes de justice implantées sur l'ensemble du territoire de la Réunion.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22292

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6661

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1607